



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20201120-D2020\_131-DE  
Reçu le 26/11/2020  
Publié le 26/11/2020

**DELIBERATION**  
**N°2020-131 du 20 novembre 2020**

**OBJET – Conseil Intercommunal de Sécurité et  
Prévention de la Délinquance (CISPD) du  
Briançonnais : composition**

*Rapporteur : M. Jean-Pierre PIC*

Le 20 novembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 novembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 33

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Titulaires présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ  
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY  
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD.

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence en matière d'animation et coordination du conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance,

**Vu** la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**Vu** le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance,

**Vu** la délibération n°7 du 20 mars 2004 créant le conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD) du Briançonnais et arrêtant sa composition,

**Vu** la saisine de la Préfecture pour avis quant à cette composition et son retour du 04 novembre 2020,

**Considérant** la nécessité d'actualiser cette composition,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Approuve** la composition suivante :

**MEMBRES DE DROIT**

Monsieur le Président de la communauté de communes du Briançonnais ou son représentant

Madame la Préfète des Hautes-Alpes

Madame la Sous-Préfète de Briançon

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gap

**1<sup>er</sup> COLLEGE – COLLEGE DES ELUS**

Monsieur le Maire de Briançon ou son représentant

Monsieur le Maire de Cervières ou son représentant

Monsieur le Maire de La Grave ou son représentant

Monsieur le Maire du Monétier-les-Bains ou son représentant

Monsieur le Maire de Montgenèvre ou son représentant

Madame le Maire de Névache ou son représentant

Monsieur le Maire de Puy-Saint-André ou son représentant

Monsieur le Maire de Puy-Saint-Pierre ou son représentant

Madame le Maire de Saint-Chaffrey ou son représentant

Monsieur le Maire de La-Salle-les-Alpes ou son représentant

Monsieur le Maire de Val-des-Prés ou son représentant

Monsieur le Maire de Villar d'Arène ou son représentant

Monsieur le Maire de Villard-Saint-Pancrace ou son représentant

**2<sup>ème</sup> COLLEGE – COLLEGE DES SERVICES DE L'ETAT**

Madame la Présidente du Tribunal judiciaire de Gap

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie

Monsieur le Commandant de la Police Nationale

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Monsieur le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Monsieur le Directeur départemental de la Cohésion Sociale et Protection des Populations

Madame la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé

Madame la Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Monsieur le Commandant, chef du centre d'intervention et de Secours

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Monsieur le Proviseur du lycée d'Altitude

Monsieur le Principal du collège Les Garçons

Monsieur le Principal du collège Vauban

**3<sup>ème</sup> COLLEGE – COLLEGE DES ASSOCIATIONS, ORGANISMES, ETABLISSEMENTS  
OEUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA PREVENTION, SECURITE, AIDE AUX VICTIMES,  
LOGEMENT, TRANSPORTS COLLECTIFS, ACTION SOCIALE, ACTIVITES ECONOMIQUES**

Maison des Solidarités - Département des Hautes-Alpes

Association MEDIAVIC 05

Office Public de l'Habitat 05

ERILIA

DOMICIL

3F

Hautes-Alpes Briançon Emploi Relais

Mission Jeunes 05

Hôpital de Briançon (pôle urgences ; pôle psychiatrie ; ELSA)

MECSS Les Jeunes Pousses

MECSS La Guisane

Transports Urbains Briançonnais

Autocars RESALP

Maison Des Adolescents/PEEP

CSAPA/Fondation E. Seltzer

Association 432 A

MJC-Centre social du Briançonnais

APPASE

A noter, que le Président du Conseil et/ou les membres du conseil peuvent, en outre, décider de s'adjoindre en tant que de besoin des représentants de collectivités territoriales ou de tout organisme, ainsi que des personnalités qualifiées susceptibles d'enrichir le débat et les actions du Conseil.

- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date affichage : **26 NOV. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.